

N° 14/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 mars 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 mars 2023

Objet de la délibération :

Marché informatique : Plan de financement prévisionnel

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	70
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du *Registre des Délibérations du*
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatorze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Yves GAMELON à
Procuration	Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
Excusé(e)	Jean-Marie DALOZ, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON,
Absent(e)s	Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'audit informatique confié à l'ADAT par délibération n°80/22 du 19 mai 2022, Considérant que cet audit a permis de dresser un inventaire complet du parc informatique de l'ensemble des sites de la CCLL et de mettre en évidence les principaux écueils de l'architecture informatique de la collectivité, en raison notamment de l'absence d'harmonisation dans ce domaine depuis la fusion en 2017,

Il est donc proposé de recourir à un prestataire informatique via un appel d'offres ou une centrale d'achat pour la mise en place d'un marché d'infogérance, le renouvellement du parc informatique selon un plan pluriannuel d'investissement et le déploiement de l'outil Microsoft 365 sur l'ensemble des postes qui permet le partage des données à distance.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement en € TTC					Recettes de fonctionnement	
	2023 (n)	2024 (n+1)	2025 (n+2)	2026 reco		
Contrat infogérance		15 000,00	15 000,00	15 000,00		
Licences Microsoft 365		9 072,00	9 072,00	9 072,00		
Total fonctionnement	0,00	24 072,00	24 072,00	24 072,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement en € HT					Recettes d'investissement	
	2023 (n)	2024 (n+1)	2025 (n+2)	2026 reco		En € HT
Licences Microsoft 365	9 072,00					
Serveur RDS Amancey	12 000,00				DETR 30 %	3 600,00
Renouvellement des postes en Win 7 année n	15 600,00				DETR 30 %	4 680,00
Renouvellement des postes années n+1, n+2	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00	DETR 30 %	6 480,00
Frais de mise en service Microsoft 365 + Share point	21 000,00					
Total investissement	57 672,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00		14 760,00
TOTAL	57 672,00	31 272,00	31 272,00	31 272,00		14 760,00
Total du marché sur 3 +1 ans	151 488,00					

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le principe de l'opération
- Valide le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à lancer une consultation

Fait et délibéré en séance, le 14.03.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

